

M. TAYLOR : M. l'Orateur, demanderiez-vous qu'on fasse venir les députés ?

M. l'ORATEUR : La demande n'en a pas été faite régulièrement.

M. TAYLOR : Oui. Après que vous eûtes mis l'amendement aux voix, nous avons demandé que la Chambre se divise.

M. l'ORATEUR : Je ne suis pas sourd et, je le répète, je n'ai pas entendu un seul député se prononcer en faveur de l'amendement. Par conséquent, je n'avais pas d'autre alternative que de déclarer que l'amendement était rejeté.

M. CASGRAIN : Il doit y avoir un malentendu. La gauche se proposait certainement d'exiger la mise aux voix de l'amendement. J'ai distinctement entendu plusieurs députés autour de moi dire : "oui". Dans les circonstances, on ne devrait pas, il me semble, profiter d'un simple malentendu pour déclarer qu'un amendement est rejeté lorsque la gauche voulait exiger la division. Je ne crois pas que la droite entende interpréter aussi rigoureusement le règlement.

M. R. L. BORDEN : J'ai toujours entendu le président de la Chambre mettre une question aux voix de la manière suivante. Il dit : "Je crois que les "oui" ou les "non" l'emportent, alors le parti battu répond : "non". J'attendais que M. l'Orateur prononçât ces paroles ; mais il a déclaré que l'amendement était rejeté sans suivre les formalités d'usage.

M. l'ORATEUR : Voici ce que je pense. J'ai régulièrement mis la question aux voix. J'ai demandé à ceux qui étaient en faveur de l'amendement de dire "oui" ; je n'ai pas entendu, je le répète, un seul député dire "oui" ni à voix basse, ni à haute voix. Je me suis tourné du côté de la droite et j'ai demandé à ceux qui étaient hostiles à l'amendement de dire "non" et j'ai entendu des "non" partis de différents endroits. Autant que j'ai pu en juger, personne n'appuyait l'amendement et je n'avais pas d'autre alternative que de déclarer l'amendement rejeté. Ils me semble que la gauche ne s'étant pas prononcée en faveur de l'amendement n'a pas maintenant le droit de demander la division.

M. OSLER : J'ai dit "oui".

M. R. L. BORDEN : Assurément, M. l'Orateur, les députés qui ont proposé et appuyé la motion, ont dû dire "oui" —

M. l'ORATEUR : Je l'aurais cru, cependant je n'ai entendu ni l'un ni l'autre.

M. R. L. BORDEN : Le représentant de Toronto-ouest (M. Osler) déclare qu'il a dit "oui". Il est d'usage, en pareil cas, que le président dise : "selon moi, les "non" l'emportent", alors on demande la division. C'est ce qui s'est toujours fait à ma connaissance.

M. BARKER : Je vous ferai observer que, non seulement, quelques députés ont répon-

M. SPROULE.

du "oui," mais que plus de vingt d'entre nous se sont levés avant que la droite n'ait été appelée à se prononcer.

M. l'ORATEUR : J'ai rendu une décision que je ne crois pas pouvoir retirer. A vrai dire, si la Chambre est unanime à demander la division, je m'inclinerai volontiers. Sinon, je ne puis que répéter que je n'ai pas entendu un seul député se prononcer en faveur de la motion. Je ne suis ni aveugle ni sourd, Je n'ai vu personne se lever ; je n'ai entendu personne dire "oui" lorsque la motion a été mise aux voix. Il me semble que, personne n'ayant appuyé l'amendement, on ne peut pas demander la division.

M. CLANCY : Plusieurs députés ont déclaré qu'ils ont dit "oui" lorsque la motion a été mise aux voix. A mes yeux, il ne serait pas juste de le nier, parce que vous ne les auriez pas entendus. Vous n'avez pas entendu, je le crois. Cependant, lorsqu'un député se lève pour déclarer qu'il a dit "oui", il me semble que vous n'avez pas d'autre alternative que d'ordonner l'enregistrement des voix demandé par un si grand nombre de députés.

M. l'ORATEUR : La motion principale est mise aux voix.

M. R. L. BORDEN : Non. Avant qu'elle soit mise aux voix, M. l'Orateur, je propose que la séance soit levée. Je prends ce moyen de manifester ma désapprobation de la ligne de conduite que vous avez suivie ce soir. Je n'ai jamais été témoin d'une pareille conduite et j'espère ne jamais assister de nouveau à un pareil spectacle. Le représentant de Toronto-ouest a proposé une motion que le député de Grey-est a appuyée. Un membre de la Chambre dont vous devez accepter la parole—du moins tous les autres seraient tenus de s'en rapporter à ce qu'il dit—a déclaré avoir crié "oui" lorsque vous avez posé la question à ceux qui étaient en faveur de la motion. Voilà toujours une assertion contraire à la vôtre. De l'autre côté de la Chambre on a fait entendre des cris de "non, non" en réponse à votre question. Jusqu'ici, j'ai toujours entendu le président de la Chambre dire, après avoir mis une motion aux voix : selon moi, les "oui" l'emportent ou les "non" l'emportent ; alors on demande la division, si on le désire. Ce n'est pas ce qui a eu lieu ce soir. Il me semble qu'on aurait dû se conformer à l'usage. Et je ne comprends pas pourquoi, dans les circonstances, on refuserait la division. Je regrette, je l'avoue, que le président ait suivi cette ligne de conduite. Des incidents comme ceux-ci ne rehaussent pas le prestige de la Chambre. Tous les autres ont compris, et vous, M. l'Orateur, vous avez dû comprendre, que la présentation de cette motion n'était pas un simple enfantillage. Du temps de M. Edgar et de ses successeurs, l'Orateur en pareille occurrence se rendait à ce que semblait désirer un côté ou l'autre de la